



Sortir du Fichier AGIRA - Comment renegocier sa prime?

Par **reivaxel**, le **11/03/2024** à **09:47**

Bonjour,

Face a des difficultes financieres, je n'ai pas pu payer des primes d'assurances. Donc mon assureur m'a resilié et donc j'ai ete inscrit dans le fichier AGIRA.

Pour continuer a conduire ma voiture , j'ai souscrit une nouvelle assurance ("résilié") mais a un prix hors de prix. (220 € / mois). mais j'en ai besoin pour aller a mon nouveau travail.

de part les regles que j'ai lu sur internet, je comprends que pour sortir de ce fichier, il y a 2 options:

- attendre 2 ans...
 - ou payer ma dette a mon ancien assureur.
- est-ce exact?

La question que je me pose est celle-ci:

si je paye ma dette et donc que je sois effacé de ce fichier Agira , puis-je résilié mon assurance actuelle hors de prix (j'y suis donc depuis 2 mois) ou leur demander une baisse de ma prime?

ou dois-attendre l'echeance de ma 1ere année chez mon nouvel assureur ? (et donc payé pendant les 10 prochains mois une surprime malgré le reglement de ma dette)

Merci d'avance (en esperant que ma question est claire).

Par **Visiteur**, le **11/03/2024** à **21:13**

BONJOUR... Pas de réponse, vous n'avez pas de chance pour l'instant, mais je pense que l'ami Chaber pourra vous donner quelques indications, car le sujet est spécifiique.

Par **Chaber**, le **12/03/2024** à **11:09**

bonjour

Votre contrat actuel souscrit pour un an renouvelable ne vous permet pas la résiliation avant la date anniversaire ou l'application de la loi Hamon (12 mois d'assurance)

Vous ne pouvez résilier en cours de contrat que pour

-changement de profession

-retraite professionnelle ou cessation d'activité professionnelle

- changement de domicile

-changement de situation matrimoniale

A la souscription vous devez fournir un relevé d'informations fourni par votre ancien assureur reprenant vos coordonnées, votre sinistralité, le bonus/malus, la résiliation éventuelle par vos soins ou par l'assureur qui indique le motif

Sans ce document l'assureur applique le tarif Jeune conducteur